



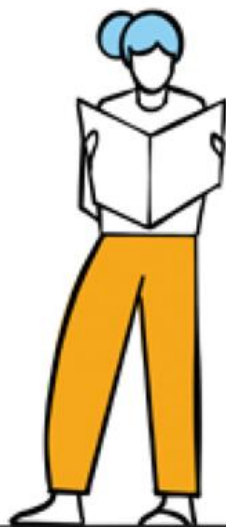
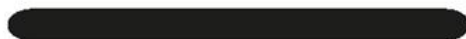
PROJET DE MODERNISATION DE LA CIMENTERIE D'AIRVAULT



CONCERTATION PRÉALABLE DU PUBLIC

DU 1^{er} JUILLET AU 24 SEPTEMBRE 2021

MEMOIRE EN REPONSE AU BILAN DES GARANTS



Ciments Calcia
HEIDELBERGCEMENT Group

Avant-propos du maître d'ouvrage

La concertation préalable conduite en lien avec la Commission Nationale du Débat Public a fait l'objet d'une saisine du maître d'ouvrage début 2021. Cette démarche d'information et de participation du public s'inscrit pour Ciments Calcia dans une volonté dépassant les seuls enjeux règlementaires de conduire une concertation préalable.

Ciments Calcia, en tant qu'acteur économique majeur, s'attache à travailler en continu son ancrage au territoire et sa relation avec les acteurs. Il s'agissait donc d'une procédure qui renforçait et faisait écho à des pratiques existantes d'information et d'échanges.

En effet, le projet Airvault 2025 n'atteint pas le seuil budgétaire (inférieur à 300 millions d'euros) imposant une saisine obligatoire. C'est donc bien une volonté de créer les meilleures conditions d'élaboration du projet qui a guidé Ciments Calcia dans son choix de saisir, et non pas seulement d'informer, la CNDP pour l'accompagner dans cette démarche avec la nomination de garants.

Si la concertation préalable a été déployée sur 3 mois (de juillet à septembre 2021) c'est aujourd'hui plus d'un an de travail conjoint avec la CNDP et ses garants que retrace le bilan des garants et la réponse du maître d'ouvrage. La concertation proposée est le fruit d'une co-construction étape par étape pour aboutir à un dispositif partagé, diversifié dans ses modalités et cohérent avec le territoire de projet. Ainsi depuis la nomination des garants en février, jusqu'à la validation du dispositif de concertation, de nombreuses réunions de travail ont permis de co-construire les outils de communication (dossier de concertation, plaquette pédagogique, site internet de la concertation...) mais également toutes les modalités du dispositif de concertation. Le plan de concertation élaboré conjointement a ainsi été validé en juin 2021 par la CNDP et déployé du 1^{er} juillet au 24 septembre 2021.

Ciments Calcia se réjouit d'avoir pu animer une démarche de concertation apaisée et riche d'échanges tout en déplorant, bien sûr, la faible mobilisation du public lors des rencontres organisées. Cependant, ceci tend à illustrer à la fois l'acceptabilité globale du projet comme le relatent les garants mais également un niveau de connaissance/ d'information du public sur ce site historique.

Si le projet présente une dimension technique forte avec de nombreux invariants, d'autres sujets, au-delà de son périmètre, ont fait l'objet d'échanges entre le public et le maître d'ouvrage, comme l'intégration de l'usine à son territoire du point de vue historique et économique ou également le suivi et la maîtrise des impacts de l'activité cimentière.

Ce mémoire en réponse au bilan des garants vient clore une première étape importante de la vie du projet. Mais il ouvre aussi une nouvelle phase d'information et d'écoute au travers des actions qui seront pérennisées au cours des prochains mois mais également de la procédure d'enquête publique qui sera une nouvelle occasion pour le territoire de s'exprimer sur le projet.

Ciments Calcia, maître d'ouvrage du projet Airvault 2025, propose ici sa réponse au bilan des garants transmise à la Commission Nationale du Débat Public (R.121-24 CE) et publiée sur le site internet <http://concertation-airvault2025.fr/> en date du 19 novembre 2021.

1. Réponses aux demandes des garants

Ciments Calcia propose ici des éléments de rappel, d'information et de précision en réponse aux différents enjeux et sujets évoqués dans le bilan des garants. Le maître d'ouvrage s'attache à réaliser ce travail tant sur les points issus de l'analyse de contexte des garants (contexte social, santé, ...) que sur les questions/contributions issues de période de concertation préalable (caractéristiques techniques, études, ...).

1.1. Périmètres, publics, modalités d'information et de concertation

Le projet Airvault 2025 relève de la modernisation d'une cimenterie présente sur le territoire depuis plus de 100 ans. Pour des motifs économiques ou historiques, le territoire et ses habitants entretiennent une relation particulière et de grande proximité avec l'usine. De plus, les sites Ciments Calcia par leur fonctionnement (bassin d'emplois, zone de chalandise, ...) ont des périmètres d'influence très territorialisés. A cela s'ajoute une stratégie industrielle d'investissement du Groupe qui vient spécifiquement, par un projet structurant de décarbonation, renforcer la pérennité et la compétitivité du site d'Airvault.

Ainsi, **le périmètre de la concertation a été défini en cohérence avec les caractéristiques du site et du projet** pour les actions de proximité, tout en proposant des outils d'information et d'implication plus généraux notamment via le volet numérique avec un site internet dédié à la concertation.

Devant informer sur un projet technique et complexe, Ciments Calcia s'est évertué à faire preuve de pédagogie en déployant des outils adaptés (plaquette synthétique en complément du dossier de concertation, panneaux pédagogiques...) mais également en développant des représentations facilement lisibles et accessibles (plan-maquette, schémas simplifiés, photomontages...) et en garantissant la compréhension des termes (glossaire, zoom explicatifs...).

Pour proposer le dispositif de rencontres le plus adapté, Ciments Calcia s'est appuyé sur sa connaissance du territoire et de ses contacts locaux (services de l'Etat, élus, habitants, acteurs économiques, salariés...). De plus, en raison des contraintes sanitaires un dispositif de visio-conférence était systématiquement proposé pour chaque rencontre permettant dans le même temps à un périmètre d'acteurs plus large de participer à la démarche.

Ainsi, une démarche ouverte a été proposée à toute la communauté d'acteurs pour assurer le droit à l'information comme à la participation, dispositif validé par la CNDP. Tant en phase amont via l'analyse de contexte des garants qu'au cours de la procédure de concertation de nombreux acteurs institutionnels, économiques, associatifs, les salariés et habitants du territoire ont été rencontrés, informés et invités à participer à l'ensemble des rencontres.

Ciments Calcia a déployé un dispositif s'appuyant aussi bien sur **une information auprès des relais locaux que sur une diversité de temps de rencontres avec le public.**

En tant que groupe industriel, le maître d'ouvrage ne pouvait assurer une visibilité suffisante de l'information pour le public uniquement via ses propres canaux de communication. Il a donc sollicité l'intercommunalité et les communes du périmètre de projet pour informer et mobiliser le plus grand nombre.

Pour cela, un kit de communication complet leur a été transmis afin qu'ils puissent à leur

convenance apporter leur concours à la diffusion de l'information : supports réglementaires, affichages et flyers, documents en téléchargement, exemples de publication pour leurs sites internet et réseaux sociaux, ...

Par ailleurs, **chacun pouvait également être relais de la démarche**. Ainsi, Ciments Calcia souhaite préciser que la demande du Centre social de l'Airvaudais, dont les garants ont relayé la demande, a fait l'objet d'un envoi spécifique du kit de communication pour lui permettre de contribuer à l'information des publics spécifiques qu'il accueille avec des outils d'information pédagogiques facilement diffusables et distribuables (flyer, plaquette...).

L'utilisation et la diffusion de ces outils (en physique ou en numérique) relevaient de la seule volonté de ses collectivités et acteurs, le maître d'ouvrage ne peut donc se prévaloir d'une analyse ou d'un bilan sur ce point.

Des rencontres ciblées à certains publics et plus larges ont été proposées, aux salariés, aux parties prenantes de l'usine et au grand public par des grands temps d'information publique ou des ateliers dédiés aux thématiques à enjeux.

Pour travailler la plus large mobilisation, les modalités ont été diversifiées avec des actions de proximité pour aller à la rencontre du public, « ponctuelles » (permanences sur les marchés, visites d'usine, ...) ou « régulières » (site internet, permanences publiques, ...) ont été des fils rouges d'information et d'échanges sur les 3 mois de concertation.

Le maître d'ouvrage souhaite rappeler que la concertation préalable sur le projet s'inscrit dans la continuité d'une procédure de concertation sur la déclaration du projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de communes Airvaudais Val-du-Thouet menée du 12 avril au 12 mai 2021. Ainsi le public a pu s'informer et participer au travers de ces deux dispositifs en 2021. Enfin, ces procédures se rejoindront lors d'une enquête publique unique en début d'année 2022 et permettront à nouveau d'informer et écouter le territoire.

Pour information, Ciments Calcia propose en annexe de ce document le bilan quantitatif et qualitatif de la concertation préalable réalisé par ses soins. Le but est uniquement d'éclairer ou compléter au besoin le bilan réalisé par les garants dans l'exercice de leur mission.

1.2. Précisions à apporter par le maître d'ouvrage

En réponse aux demandes de précisions, Ciments Calcia :

- propose en annexe de son mémoire un tableau détaillé des réponses aux questions des registres, réunions publiques et ateliers (*cf. Annexe 1 : « Réponses du maître d'ouvrage aux contributions observations et questions »*);
Pour autant, le maître d'ouvrage souhaite indiquer que certaines observations en leur qualité n'impliquaient pas de réponses directes en cours de concertation et peuvent le plus souvent être éclairées par des informations produites en réponse par ailleurs.
- prend en compte les demandes des salariés relatives aux conditions de travail dont l'amélioration est un des enjeux du projet Airvault 2025. Le maître d'ouvrage rappelle les modalités de cette prise en compte via l'étude de détail à venir et en lien avec le CSE (*annexe 1 – ligne 8*);

- rappelle dans le tableau joint les éléments fournis dans la cadre du dossier de concertation détaillant les mesures de maîtrise voire de réduction des nuisances actuelles ;
- prend en compte les enseignements de la concertation concernant l'intégration paysagère de la tour à cyclones en appliquant des couleurs neutres à la structure et aux éléments de la tour. Dans ce cadre Ciments Calcia se fait assister par l'expertise d'un architecte.
- Une haie d'arbres sera également plantée au niveau du quartier « la vallée de la Culture » à proximité de l'usine, sur les terrains de propriété Ciments Calcia.
- complète l'information sur l'impact de la circulation de poids lourds sur les 4 axes principaux en réponse aux questions des lignes 114 et 119 de l'annexe 1 ;
- précise les mesures d'études de suivi réalisées en lien avec les obligations réglementaires et demandes des services de l'Etat, DREAL et ARS notamment, en réponse à la ligne 4 de l'annexe 1 ;
- rappelle en lien avec le compte-rendu de l'atelier, le démantèlement des fours 3, 4 et 5 après la mise en service nominale du four 6, en réponse aux lignes 109 et 128 de l'annexe 1 ;

Par ailleurs, Ciments Calcia souhaite apporter des éclairages complémentaires en réponse aux observations des garants :

- concernant l'exhaustivité des comptes-rendus de réunions publiques et d'ateliers : ces rencontres ayant fait l'objet de visio-conférence, le maître d'ouvrage s'est appuyé sur ces supports, autant que faire se peut, pour synthétiser le plus fidèlement possible les échanges et garantir lisibilité et accessibilité à ceux qui auraient ou pas assisté à ces rencontres. Les rediffusions sont à la disposition du public sur le site internet de la concertation dans l'onglet « participer » ainsi que les comptes-rendus associés dans l'onglet « en savoir plus ». L'ensemble des comptes-rendus ont fait l'objet d'une validation préalable par les garants avant toute diffusion.
- concernant les carrières exploitées par le site pour son approvisionnement, ce sujet n'a été que très peu abordé mais pour autant relevé dans le bilan des garants. Le maître d'ouvrage a intégré ce volet au dossier de concertation et se tient à la disposition du public pour apporter des éclairages. Néanmoins, il souhaite rappeler que le projet n'a aucune incidence directe sur les carrières en activité ni sur le projet d'ouverture d'une carrière à Amailloux. Ce dernier n'a pas encore fait l'objet d'une procédure administrative de demande d'autorisation. A ce jour, cette carrière n'est donc pas en activité et ne peut se prévaloir de tout impact et notamment de bruit.

2. L'information et la participation jusqu'à l'enquête publique

Ciments Calcia, en accord avec les recommandations émises par les garants, s'engage à maintenir un dispositif d'information permanente et d'écoute active du public dans le cadre du projet Airvault 2025.

[Le site internet et l'adresse mail « concertation-airvault2025.fr »](http://concertation-airvault2025.fr)

La plateforme sera mise à jour en continu des informations relatives au projet et aux

procédures administratives associées. Les fonctionnalités permettant au public de poser des questions au maître d'ouvrage seront maintenues et feront l'objet d'un traitement périodique ainsi que d'un suivi mis à la disposition de la CNDP. Le maître d'ouvrage complètera également les documents ressources en téléchargement selon les avancées du projet.

Une réunion publique de présentation du projet avant l'enquête publique

Le maître d'ouvrage propose d'organiser avant le début de l'enquête publique une réunion d'information afin de présenter le projet et les compléments apportés au dossier soumis.

Une lettre d'information pour les salariés

Ciments Calcia met en place dès le mois de novembre 2021 une lettre d'information interne à l'attention des salariés de l'entreprise. Dans ce cadre, une information spécifique sur le projet Airvault 2025 pourra être assurée régulièrement.

Des temps d'informations pour les instances existantes

Ciments Calcia souhaite poursuivre et renforcer l'implication des parties prenantes au travers des instances de suivi, de concertation ou d'alerte existantes :

- le Comité Social d'Entreprise avec les salariés de l'usine qui sera informer pour s'impliquer au fil du projet, une par trimestre a minima ;
- la Commission de Concertation et de Suivi de l'Environnement (CCSE) avec les parties prenantes pour assurer l'information et l'échange avec les acteurs du territoire ;
- Réseau "nez" pour le suivi des nuisances olfactives avec les riverains ;

3. Annexes

Annexe 1 : Réponses du MO aux contributions observations et questions (ci-dessous)

Annexe 2 : Suivi des précisions et recommandations cimenterie Ciments Calcia - mémoire réponse du MO (document joint)

Annexe 3 : Bilan du maître d'ouvrage de la concertation préalable « Airvault 2025 » (document joint)

3.1. Annexe 1 : Réponses du maitre d'ouvrage aux contributions, observations et questions

Les informations et éléments de réponse fournis par le maitre d'ouvrage sont indiqués en **orange** pour permettre une lecture optimale notamment des questions traitant de plusieurs sujets.

Ligne 2 :

Je déplore que la cimenterie n'utilise plus le rail pour ses besoins et ses expéditions, cela permettrait de pérenniser la ligne St-Varent / Parthenay en sursis, outre l'impact écologique moindre pour les transports. »

La ligne ferroviaire St-Varent/ Parthenay n'est plus opérationnelle depuis le début des années 2000. Un projet postérieur à Airvault 2025 a été initié par la SNCF pour la réhabiliter et des études sont conduites. Parallèlement, comme évoqué lors du premier atelier, Ciments Calcia mène une étude pour évaluer la plus-value d'une remise en état de l'embranchement sur cette ligne de chemin de fer. Il s'agit notamment d'identifier l'intérêt de ce nouveau mode de transports pour répondre aux besoins des clients de l'usine. Outre les investissements associés à la remise en état de l'embranchement, des travaux de grande ampleur seraient à considérer à l'intérieur même de l'usine pour pouvoir permettre l'utilisation de ce moyen de transport.

Ligne 4

... Airvault est le site le plus pollué des Deux Sèvres... Ciment... inconvénients... des techniques vertueuses et moins polluantes... Conditions de travail... les salariés sont en souvent grève ...

Le projet Airvault 2025 permettrait des améliorations notables sur le plan environnemental grâce à l'utilisation des meilleures techniques disponibles et notamment sur une réduction :

- des émissions de dioxyde de carbone (CO₂) avec une prévision de -27% à la tonne de ciment grâce, notamment au recours plus important aux combustibles de substitution (p.19 du dossier de concertation) ;
- des émissions d'oxyde d'azote (NO_x) avec l'utilisation de la technologie de réduction non catalytique sélective (SNCR), pulvérisation d'eau ammoniacquée permettant de transformer les NO_x en eau et di-azote contenus naturellement dans l'atmosphère (p.21 du dossier de concertation)
- des émissions de dioxyde de soufre (SO₂) avec l'installation de laveurs de gaz (ou de fumées), mélange d'eau et de calcaire permettant de transformer le SO₂ en gypse synthétique réutilisé dans le process (p.21 du dossier de concertation);
- des poussières avec l'installation de filtres à manches (P.14 du dossier de concertation);

L'ensemble de ces dispositifs ont été expliqués dans le dossier de concertation et lors des rencontres de la concertation.

Pendant ce siècle, beaucoup de malades, des maladies. Tous les environs étaient recouverts de poussière grise et donc les poumons... c'est un projet d'agrandissement de production... merci pour le voisinage...

L'ensemble des émissions atmosphériques ainsi que les rejets d'eau de la cimenterie sont régis et suivis par une autorisation préfectorale définissant les seuils à respecter.

Par ailleurs, Ciments Calcia, dans une volonté de transparence sur l'activité du site d'Airvault et ses incidences sur l'environnement, a mis en place depuis plus de 20 ans, une Commission de Concertation et de Suivi de l'Environnement (CCSE). Cette instance multipartite est composée d'élus locaux, de

représentants d'associations environnementales, de l'inspecteur DREAL et de représentants du personnel. Elle se réunit chaque année. La dernière s'est réunie le 9 septembre 2021 et a été dédiée à la présentation du projet Airvault 2025.

Afin d'évaluer l'exposition de la population aux rejets de dioxyde de soufre (SO₂), la mise en place d'une surveillance des retombées de SO₂ en périphérie de la cimenterie sur trois ans a été prescrite en 2017 par les services de l'Etat (DREAL, ARS, ...). Le bilan de ces 3 campagnes de mesures annuelles entre 2018 et 2021, réalisées par Air Atmo, confirme que l'activité de la cimenterie a un impact faible sur les concentrations en dioxyde de soufre. Les résultats sont bien inférieurs aux objectifs de qualité et de valeurs limites.

Compte-tenu de ces éléments, la demande de surveillance spécifique des retombées de SO₂ en périphérie de la cimenterie n'a pas été reconduite par les services de l'Etat.

Pour autant, la cimenterie d'Airvault maintient le « réseau nez » pour tout signalement des riverains concernant les émissions de soufre. Un unique signalement a été remonté à l'usine sur les 4 dernières années.

L'industrie cimentière a menée il y a quelques années, une étude épidémiologique CIME4, sur une période longue de 1990 à 2005, sur une cohorte de plus de 9000 salariés des Groupes cimentiers opérant en France. Elle avait pour objectif de déterminer si le fait d'avoir travaillé en cimenterie pendant au moins un an sur cette période avait un effet sur la mortalité comparée à la population française. L'étude a mis en évidence une sous-mortalité globale y compris pour les principales causes médicales de décès (cancers, maladies cardiovasculaires, respiratoires, ...). Cette étude a l'objet d'une publication dans une revue scientifique internationale courant 2009.

Ligne 5

... Pas trouvé dans le dossier de chiffres précis sur l'empreinte carbone actuelle et visée après mis en œuvre du projet...

... Manque le niveau actuel des émissions de carbone (valeur absolue et ramenée à la tonne de ciment). Point indispensable pour éclairer le débat public...

Les émissions de CO₂ pour la production de ciment est liée à la production de clinker (p. 17 du dossier de concertation) qui implique :

- la décarbonatation, réaction liée à la montée en température du calcaire qui se transforme en chaux et rejette une molécule de CO₂;
- la combustion pour l'apport thermique nécessaire au process.

Avec le projet, l'ordre de grandeur des réductions serait de 27 % pour les émissions de CO₂ à la tonne de ciment produite (p.19 du dossier de concertation).

En 2020, l'usine a émis 486 000 tonnes de CO₂. Aussi sur une base de production identique, notre projet permettrait une réduction annuelle de 131 220 tonnes.

... Quel est l'impact de ce projet sur les autres usines du groupe ? ... Lesquelles seront fermées ? ... Quel est l'impact sur l'emploi de l'entreprise en France ?

Comme indiqué dans le dossier de concertation (P.18), la proximité entre les sites de production et leurs marchés est une des clés en termes de compétitivité. Le projet d'Airvault a donc vocation d'améliorer la compétitivité du site sur sa zone de chalandise (Sud Bretagne, Centre-Val de Loire, Pays de Loire, Nouvelle Aquitaine). Le projet d'Airvault permettrait de pérenniser l'activité du site et ses emplois sur la base d'un modèle intégré tel qu'il est aujourd'hui.

Ce projet s'inscrit dans une logique d'engagements vers la décarbonation pour le Groupe HeidelbergCement qui a pris la décision d'investir 400 millions d'euros en France pour y répondre de

façon structurante. Près de 300 millions sont dédiés au projet de modernisation d'Airvault et 100 millions d'euros à d'autres sites pour leur permettre également d'évoluer significativement dans la réduction de leur empreinte carbone. Les choix opérés pour les autres sites du Groupe sont liés à des logiques propres, des études au cas par cas en fonction de leurs besoins et du contexte « marché ».

Ligne 6

... La cimenterie pourrait avantageusement extraire des blocs de calcaire pour la restauration de bâtiments anciens ou pour la construction moderne...

... La pierre, associée à la chaux, est un matériau de construction sain et plus respectueux de l'environnement que le ciment.

Le calcaire utilisé pour la production de l'usine est un calcaire cimentier. Il n'a pas les caractéristiques des gisements utilisés pour la pierre de taille, qui nécessite par ailleurs une exploitation différente.

Ligne 8

... Sur la cohérence globale du projet : Ateliers de maintenance mécanique, électrique, garage et magasin non adaptés aux futurs besoins... Bâtiments administratifs, bâtiments sociaux non adaptés aux modes de travail moderne... Risque d'exclusion à prendre en compte... Démantèlement des anciennes installations des fours... Modernisation complète des installations des expéditions vrac et sac...Embranchement ferroviaire

Le projet Airvault 2025 comprend 80% de rénovation du site et de son process de production. Les points évoqués sont notés par le maître d'ouvrage qui pourra les soumettre à des études complémentaires à l'issue du démantèlement des fours 4 et 5. Ce préalable est indispensable afin de disposer de la place nécessaire pour envisager les évolutions et transformations futures des autres départements du site non concernés à ce stade par le projet. Par ailleurs, ces éléments font l'objet d'échanges et d'un suivi dans le cadre des réunions ordinaires du CSE.

En ce qui concerne le volet conditionnement, 2 nouveaux ponts de chargement vrac seraient réalisés dans le cadre du projet Airvault 2025. Les perspectives d'évolution du marché sac seront un facteur de modernisation de ces ateliers dans un second temps.

Concernant l'embranchement ferroviaire, la réponse a été fournie ci-dessus en ligne 2.

... Usine 4.0... Pourquoi ne pas faire de cette usine une référence... Mise en place de bornes électriques pour les véhicules... Passage en électrique de 100% du parc de véhicules électriques légers et de chariots élévateurs... Utilisation des calories du process pour le chauffage des bâtiments... Production d'énergie locale par récupération de chaleur, installation d'éolienne...

L'usine d'Airvault 2025 serait une usine de référence grâce à l'utilisation des meilleures techniques disponibles dans son process de production.

Concernant l'évolution des véhicules internes, une réflexion est en cours sur l'externalisation du parc. Dans le cadre du système de management énergétique, certifié ISO 50001, une étude a été réalisée pour la récupération de la chaleur fatale produite par l'usine. Cette étude s'est avérée non concluante pour le chauffage des bâtiments ainsi que pour la production d'électricité.

A ce stade, des études visant la production d'électricité par et pour le site n'entrent pas dans le cadre du projet.

De même qu'un courrier de la CCI des Deux Sèvres (ligne 7) a été adressé au maître d'ouvrage, celui-ci a été intégré au registre dématérialisé. Les garants n'ont pas été informés d'une éventuelle réponse à la chambre consulaire.

Le courrier de soutien au projet envoyé par la CCI des Deux Sèvres ne formulait aucune demande particulière au Maître d'ouvrage. C'est pourquoi il n'a pas appelé de réponse de la part de Ciments Calcia.

... Des questions restent encore sans réponse et notamment toutes celles portant sur les aspects humains, les futures conditions de travail, la santé et la sécurité des salariés...

... Que la nouvelle unité adapte la machine à l'homme comme cela est la règle et non l'homme à la machine comme cela est actuellement le cas...

... Principales inquiétudes techniques : alimentation clinker des broyeurs... Utilisation de la fosse des doseurs broyeurs... Accessibilité des étages des ateliers des broyeurs... Absence de monte-charge ou moyens de manutention permettant d'accéder à l'ensemble des étages... Réutilisation des ateliers... Accessibilité des silos...

L'amélioration des conditions de travail est un des enjeux clés du projet Airvult 2025. La conception des installations, la prise en compte des opérations de maintenance, l'ergonomie au travail seront autant d'axes qui seront développés lors des études de détail à venir avec le prestataire retenu.

Les ateliers de broyage seraient partiellement modernisés dans le cadre du projet, les futurs équipements feront l'objet de la même attention.

Ces réflexions et décisions seront partagées et menées dans le cadre du CSE.

Ligne 98

... Le bruit reste non maîtrisé... particulièrement quand le vent vient du sud

Aujourd'hui, les principales sources de bruit au sein de la cimenterie d'Airvult sont dues :

- au fonctionnement des différentes installations de production (broyage, concassage)
- au fonctionnement des fours et des cheminées
- aux différents silos
- à la circulation des engins et des camions de transport. (P.34 du dossier de concertation)

Le bruit fait l'objet d'un suivi par l'usine et sera bien pris en compte dans le cadre de l'étude d'impact. Une modélisation de la nouvelle ligne de cuisson sera menée et complétée par des mesures de bruit sur les ateliers de broyage. Il s'agira d'identifier les sources principales et le dimensionnement d'équipement de réduction de bruit à réaliser en accord avec la réglementation en vigueur. Des mesures suite à la mise en fonctionnement des installations permettront d'en assurer le suivi.

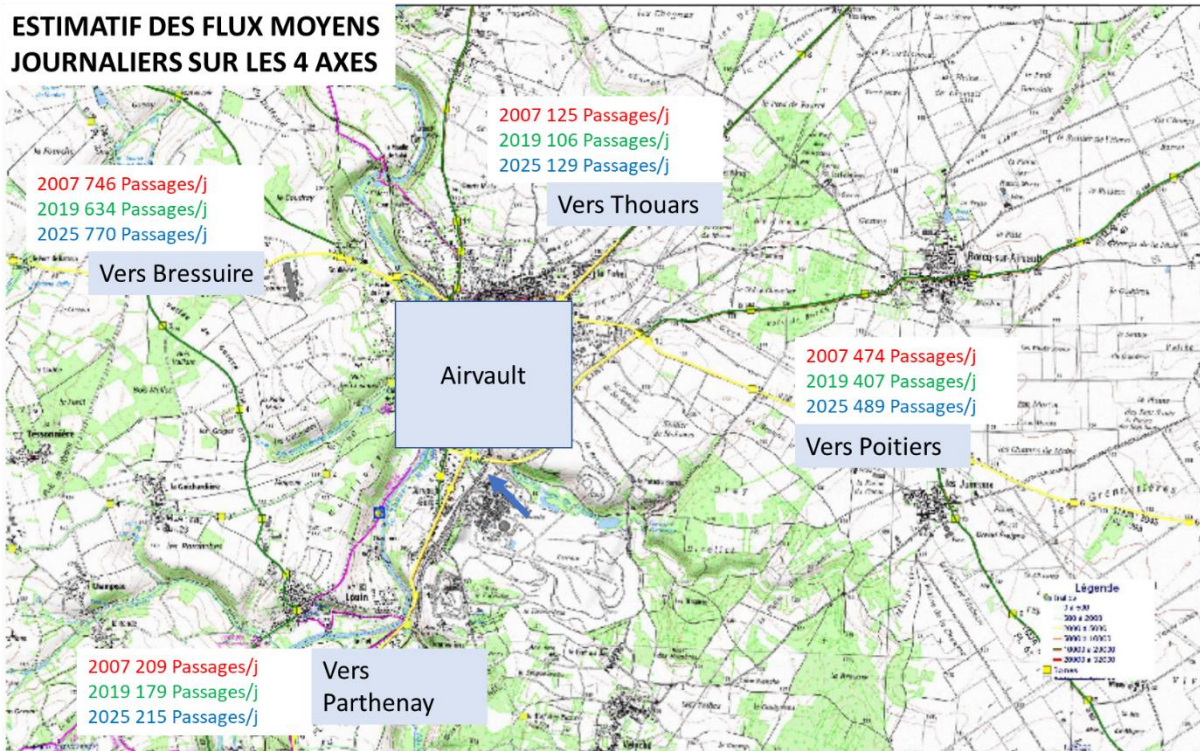
Lignes 114 et 119

Combien de camions en tout ? Quel est le nombre de camions qui vont circuler sur les différents axes routiers ? (Les réponses sur le compte rendu sont considérées comme incomplètes).

Le flux routier va évoluer et la nature de ses flux également. Au niveau du flux entrant, il y aura un transfert de trafic lié à l'arrêt de l'approvisionnement en clinker extérieur vers celui lié à la substitution énergétique par des combustibles alternatifs. Au niveau du flux sortant, le trafic lié à la livraison du ciment évoluerait en fonction de la demande du marché. (P. 33 du dossier de concertation).

Une étude réalisée en interne estimant le nombre de camions en sortie de l'usine en rapport avec un niveau de vente ciment identique au projet Airvult 2025 précise que cette augmentation en nombre de camions par jour serait de 11% avec une répartition égalitaire sur les 4 axes principaux.

ESTIMATIF DES FLUX MOYENS JOURNALIERS SUR LES 4 AXES



Carte : Evolution moyenne du trafic routier journalier entre 2007 (année de forte production), 2019 et la projection Airvault 2025 à pleine capacité de production

Lignes 109 et 128

La destruction des fours 3, 4 et 5 a été questionnée ... utilisation qui sera faite des bâtiments restants non utilisés.

Les fours 3,4 et 5 ont vocation à être démantelés après la mise en production nominale du four 6, comme explicité dans le compte-rendu de l'atelier n°3 « Enjeux patrimoniaux et culturels ».

Ligne 90

... Il existe désormais beaucoup moins de cimenteries qu'à la fin des années 1960, et que la modernisation de l'usine d'Airvault pour la rendre plus performante rentre dans une logique d'équilibre industriel.

L'industrie cimentière est une industrie de proximité par définition. Elle participe au développement du territoire par sa production mais également par le développement des principes d'économie circulaire qui permettent au territoire non seulement l'émergence de nouvelles filières de valorisation, la présence de métiers techniques à valeur ajoutée, et l'indépendance en termes d'approvisionnement en matériaux de construction. Un des enjeux du projet est bien d'améliorer la compétitivité du site et pérenniser ses apports au territoire.

Ligne 126

Proposition d'ouvrir un réseau interne pour être directement fournit en gaz.

La cimenterie est alimentée en gaz par le réseau public, gérée par Ségolis. Le présent projet Airvault 2025 ne porte pas la mise en place d'un équipement de type méthaniseur, pyrolyseur, ... permettant de satisfaire les besoins énergétiques en gaz du site. Ciments Calcia suit avec attention les différents projets en France et plus largement en Europe en la matière et les avancées technologiques afférentes. Cette option pourrait être envisagée à moyen terme.